m a r o l l e s

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 42/2026

Séance du 1er OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt -six, le 1er octobre à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yannick SEVRÉE, Maire**.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT ; Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GUITTARD ; M. Denis BERTHELOT, Christophe DAVID, Jean-Claude RIGOREAU, Björn BROCKOP, Bruno BLANCHARD, Michel SALMON

Procuration : Valérie POMMIER à Yannick SEVRÉE

Absent : Julien DIGUET - LAFON

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : Bruno BLANCHARD

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
25/09/2026	04/09/2026	15	13	2	1

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Le Conseil municipal,
APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal en date du **10 septembre 2026**.

Marolles, le 1er octobre 2026

MAIRIE DE MAROLLES 41330 (Loir-et-Cher)

Yannick SEVRÉE
Maire

Bruno BLANCHARD
Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20261008-42-2026-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2026